

Avant toutes activités de loisirs en forêt, nous vous invitons à vous renseigner sur les jours de chasse des communes. La période d'ouverture générale de la chasse à tir est prévue du dimanche 19 septembre 2021 au mardi 22 février 2022.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chasse en forêt communales. Les parcelles forestières privées ne sont pas concernées par celles-ci.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours fériés
Chazeuil		Grancey-le-Château-Neuvele	Barjon	Chazeuil	Chazeuil Courlon Grancey-le-Château-Neuvele Selongey Véronnes	Barjon Chazeuil Courlon* Grancey-le-Château-Neuvele Selongey Véronnes	Courlon* Selongey Véronnes

*Les dimanches et les jours fériés ne seront pas chassés sauf si l'avancée du plan de tir et l'état des populations de gibiers le justifient. Un affichage à la mairie sera alors assuré.

Les communes suivantes n'ont pas encore communiqué les jours de chasse : Avot, Bousseinois, Busserotte-et-Montenaille, Bussières, Cussey-les-Forges, Foncegrive, Fraignot-et-Vesvrotte, Le Meix, Orville, Sacquenay, Vernois-lès-Vesvres. Les informations présentes sur cette page seront complétées au fur et à mesure de leurs réceptions.